



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Ces états financiers ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, qui est présenté à la page suivante, décrit l'étendue de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Original signé par

Doug LaRose
Directeur général

Original signé par

Becky Philpott
Directrice des finances

Le 17 juin 2020



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Agricorp

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers d'AgriCorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats et des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AgriCorp au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante d'AgriCorp conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'AgriCorp à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si AgriCorp a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'AgriCorp.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Agricorp;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Agricorp à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale adjointe,



Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 17 juin 2020

Agricorp

État de la situation financière

Au 31 mars 2020

(en milliers de dollars)	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'Assurance- production	2020	2019
Actifs à court terme				
Trésorerie	7 535 \$	53 546 \$	61 081 \$	38 040 \$
Placements à court terme (note 6)	1 052	478 902	479 954	395 834
Débiteurs (note 5)	2 341	2 766	5 107	13 422
Fonds administrés (note 3)	35 025	-	35 025	31 741
Charges payées d'avance	728	-	728	698
Total des actifs à court terme	46 681	535 214	581 895	479 735
Placements à long terme (note 6)	-	309 288	309 288	529 022
Actifs au titre des prestations constituées (note 12)	11 149	-	11 149	10 173
Immobilisations (note 7)	12 096	-	12 096	7 506
Total des actifs	69 926	844 502	914 428	1 026 436
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	4 719	1 236	5 955	6 075
Primes et apports reportés (note 10)	746	22 532	23 278	25 162
Provision pour indemnités	-	10 800	10 800	10 000
Fonds administrés (note 3)	35 025	-	35 025	31 741
Total du passif à court terme	40 490	34 568	75 058	72 978
Apports reportés - Immobilisations (note 10)	12 096	-	12 096	7 506
Total du passif	52 586	34 568	87 154	80 484
Solde des fonds				
Fonds non affectés	17 340	-	17 340	13 200
Fonds affectés	-	809 934	809 934	932 752
Total des soldes des fonds	17 340	809 934	827 274	945 952
Passif et soldes des fonds	69 926 \$	844 502 \$	914 428 \$	1 026 436 \$

Engagements et éventualités (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Approuvés au nom du conseil d'administration

Original signé par

Jason Verkaik
Président du conseil d'administration

Original signé par

Patricia Lorenz
Présidente, Comité des finances et de la vérification

Agricorp

État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	2020	2019
Revenus				
Financement – gouvernement provincial (note 9)	23 169 \$	30 715 \$	53 884 \$	51 252 \$
Financement – gouvernement fédéral (note 9)	18 064	46 076	64 140	68 843
Primes des producteurs	-	51 901	51 901	51 424
Services de consultation et autres services	1 260	-	1 260	938
Revenus de placements	181	26 632	26 813	22 972
Total des revenus	42 674	155 324	197 998	195 429
Charges				
Indemnités	-	272 853	272 853	116 692
Réassurance (note 11)	-	5 269	5 269	4 696
Administration (note 16)	37 476	-	37 476	39 672
Créances irrécouvrables	1 058	20	1 078	366
Total des charges	38 534	278 142	316 676	161 426
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	4 140	(122 818)	(118 678)	34 003
Soldes des fonds au début de l'exercice	13 200	932 752	945 952	911 949
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	17 340 \$	809 934 \$	827 274 \$	945 952 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Agricorp

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2020

<u>(en milliers de dollars)</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	- \$	292 \$
(Pertes) non réalisées sur les placements	-	-
(Gains) réalisés reclassés à l'état des résultats et des soldes des fonds	-	(292)
Variation nette au cours de l'exercice	-	(292)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Agricorp

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	2020	2019
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement				
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	4 140 \$	(122 818) \$	(118 678) \$	34 003 \$
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds				
(Gains) réalisés sur les placements	-	-	-	(292)
(Augmentation) diminution des intérêts courus	(53)	(6 830)	(6 883)	(8 705)
Amortissement des immobilisations	387	-	387	505
Total des éléments n'exigeant pas de sorties de fonds	4 474	(129 648)	(125 174)	25 511
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	2 940	5 376	8 316	(1 057)
Charges payées d'avance	(30)	-	(30)	(101)
Actif au titre des prestations constituées	(976)	-	(976)	(895)
Créditeurs et charges à payer	71	(191)	(120)	701
Primes et apports reportés	(2 470)	586	(1 884)	4 357
Provision pour indemnités	-	800	800	5 400
Apports reportés - Immobilisations	4 590	-	4 590	4 784
Total des variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	4 125	6 571	10 696	13 189
Activités de placement				
Achat	(5 500)	(201 400)	(206 900)	(1 046 695)
Produit	4 500	344 896	349 396	1 014 593
(Achat) produit net de placements	(1 000)	143 496	142 496	(32 102)
Activités d'investissement en immobilisations				
Achats d'immobilisations	(4 977)	-	(4 977)	(5 289)
Augmentation totale de la trésorerie	2 622	20 419	23 041	1 309
Trésorerie au début de l'exercice	4 913	33 127	38 040	36 731
Trésorerie à la fin de l'exercice	7 535 \$	53 546 \$	61 081 \$	38 040 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi Agricorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1^{er} janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Ces programmes sont répartis comme suit :

Programme gouvernemental – Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Programmes gouvernementaux – Autres programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral »). Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario (« gouvernement provincial »), du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autres

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles, du Registre provincial des exploitations et du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3 et la note 4, sont administrés au nom du MAAARO conformément à leurs ententes de prestation de programmes respectives.

À titre de société d'État, Agricorp est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

a) Règles comptables

Les états financiers d'Agricorp ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») pour les gouvernements, telles qu'elles sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). Agricorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Agricorp utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des revenus et des charges. Les revenus sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés et mesurables. Les charges sont constatées dès qu'elles sont engagées et mesurables, à la suite de la réception de biens et de services.

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes. Le fonds d'Assurance-production sert à comptabiliser les activités propres à l'Assurance-production.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec un amortissement semestriel pris au cours de l'année d'acquisition et de cession. Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations sont les suivantes :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les logiciels en cours de développement sont comptabilisés au coût, ce qui comprend les montants directement liés à l'acquisition, au développement, à la personnalisation et à l'installation, ainsi qu'à la main-d'œuvre directement attribuable à ces activités. Les logiciels en cours de développement ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas mis en service.

c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i) Régime de retraite

Agricorp parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein et certains employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Sauf indication contraire, l'information sur les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Agricorp est présentée sur une base consolidée.

Agricorp contribue aux régimes selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du régime de retraite sont évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à cinq jours de congé de maladie par an. Ceux-ci peuvent accumuler jusqu'à 47 jours de congé de maladie inutilisés, qui ne peuvent être utilisés que pour compléter la prestation d'invalidité de courte durée. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement gouvernemental à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme

revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est raisonnablement assuré et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de ce programme sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les produits agricoles sont récoltés. Les primes reçues pour les années futures sont inscrites à titre de primes et revenus reportés dans l'état de la situation financière.

Les revenus de placements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés; les montants qui n'ont pas encore été reçus sont inclus dans la valeur comptable des placements.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à leur juste valeur. Les placements comprennent les équivalents de trésorerie, les certificats de placement garanti (CPG), les dépôts à terme et les obligations. Les équivalents de trésorerie, les CPG et les dépôts à terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds.

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la juste valeur :

Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3 – Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges

à payer, des primes et apports reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assurance-production à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

3. Fonds administrés

Agricorp effectue le traitement et le versement des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs de la province et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvernement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement provincial seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges des programmes, ainsi que les débiteurs et créditeurs de ces programmes ne sont pas comptabilisés.

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi pour fournir aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu. Le programme existe en vertu de plusieurs accords-cadres signés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, actuellement le *Partenariat canadien pour l'agriculture*, qui est entré en vigueur en avril 2018.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial à raison de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par le gouvernement provincial et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Depuis janvier 2015, la participation à Agri-stabilité n'est plus une exigence en matière d'admissibilité au PGR. Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

PGR – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement provincial. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

c) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les modalités de l'accord, les producteurs qui participaient à Agri-stabilité et qui recevaient un paiement à ce titre étaient admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du programme Agri-stabilité.

d) Programme de promotion et d'amélioration des vignobles (« PPAV »)

Le PPAV fournit un soutien financier aux producteurs de raisins afin de les aider à couvrir les coûts associés à l'amélioration de leur production de raisins de cuve. Agricorp administre ce programme au nom du MAAARO. Le PPAV est financé entièrement par le gouvernement provincial.

e) Programme de soutien visant les produits horticoles comestibles (« PSPHC »)

Le PSPHC est un programme de soutien annoncé par le gouvernement provincial dans son exposé économique d'automne de 2017. Le programme, qui est financé entièrement par le gouvernement provincial, appuyait les producteurs de fruits et légumes et les autres producteurs horticoles de l'Ontario en les aidant à s'adapter à l'évolution des pressions financières auxquelles fait face le secteur et à s'adapter à un nouveau climat d'affaires pour les petites entreprises.

f) Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (« PAPV-VQA »)

Le PAPV-VQA offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Agricorp administre ce programme au nom du MAAARO. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

g) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAARO et du gouvernement fédéral, d'autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes continuent d'être financés par le MAAARO et le gouvernement fédéral en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici quelques programmes :

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde					Solde de clôture en 2020
	d'ouverture en 2020	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	
Agri-stabilité	6 166 \$	33 143 \$	14 212 \$	(576) \$	(45 988) \$	6 957 \$
PGR-CO	46	-	34 534	46	(34 528)	98
PGR-BÉT	13 601	-	39 883	14 399	(45 633)	22 250
PGR-PAGR	8 178	-	20 333	(2 093)	(20 878)	5 540
PSAG	2 512	(6)	-	(2 512)	7	1
PPAV	693	-	(494)	(1)	(198)	-
PAPV-VQA	-	-	7 500	-	(7 500)	-
PSPHC	167	-	(166)	(1)	-	-
Autres programmes	378	(4)	2 593	(199)	(2 589)	179
Total	31 741 \$	33 133 \$	118 395 \$	9 063 \$	(157 307) \$	35 025 \$

(en milliers de dollars)	Solde					Solde de clôture en 2019
	d'ouverture en 2019	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	
Agri-stabilité	14 589 \$	16 110 \$	4 909 \$	(858) \$	(28 584) \$	6 166 \$
PGR-CO	1 525	-	31 734	-	(33 213)	46
PGR-BÉT	3 753	-	39 699	5 333	(35 184)	13 601
PGR-PAGR	9 154	-	19 343	1 176	(21 495)	8 178
PSAG	2 562	-	-	(50)	-	2 512
PPAV	875	-	890	(1)	(1 071)	693
PAPV-VQA	-	-	7 500	-	(7 500)	-
PSPHC	-	-	29 945	1	(29 779)	167
Autres programmes	528	-	2 592	(147)	(2 595)	378
Total	32 986 \$	16 110 \$	136 612 \$	5 454 \$	(159 421) \$	31 741 \$

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

4. Programmes supplémentaires

Les frais d'administration (voir la note 16) comprennent les coûts associés à la prestation de plusieurs autres programmes conformément aux ententes individuelles de prestation de programmes. Ces programmes supplémentaires sont administrés au nom du MAAARO. Voici d'autres programmes :

Registre provincial des exploitations (RPE)

Établi en 2008, le RPE enregistre des parcelles de terre uniques en Ontario qui sont associées aux activités agroalimentaires. Le RPE permet de recueillir de l'information, notamment sur l'emplacement des entreprises

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

agroalimentaires, les activités et les personnes-ressources en cas d'urgence, et il permet également de tenir à jour une base de données à laquelle le Ministère peut avoir accès pour les préparatifs et les interventions en cas d'urgence. Dans le cadre du Système national de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires, il incombe à toutes les provinces de mettre en place un système d'enregistrement des installations afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'incidents et de situations d'urgence qui pourraient nuire aux entreprises du secteur agroalimentaire et aux consommateurs.

Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles (PIFBFA)

En vertu du PIFBFA, les propriétés agricoles admissibles paient un taux d'imposition foncier réduit pour leur superficie. Agricorp assure la prestation du PIFBFA, effectue les évaluations d'admissibilité pour toutes les propriétés agricoles évaluées et fait rapport des propriétés qui satisfont à toutes les exigences du PIFBFA à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM). La SEFM transmet ensuite cette information aux municipalités locales. La municipalité taxera ensuite au taux d'imposition des biens-fonds agricoles les propriétés qui répondent aux exigences du programme. Les activités d'Agricorp liées à ce programme ont été transférées du MAAARO en janvier 2019.

5. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2020	2019
Financement – gouvernement fédéral	2 293 \$	8 687 \$
Financement – gouvernement provincial	2 563	2 022
Autres	1 329	2 725
Sous-total	6 185	13 434
Moins : Provision pour créances douteuses	(1 078)	(12)
Total	5 107 \$	13 422 \$

6. Placements

a) Profil du portefeuille

(en milliers de dollars)	2020	2019
Court terme		
Institutions financières – trésorerie et équivalents de trésorerie	120 982	77 903
Institutions financières – certificats de placement garanti	358 972	317 931
Total à court terme	479 954	395 834
Long terme		
Institutions financières – certificats de placement garanti	309 288	529 022
Total à long terme	309 288	529 022
Total des placements	789 242 \$	924 856 \$

Tous les placements à long terme arrivent à échéance d'ici un à trois ans.

b) Hiérarchie des justes valeurs

(en milliers de dollars)	Niveau	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	120 982 \$	77 903 \$
Certificats de placement garanti	2	668 260	846 953
Total		789 242 \$	924 856 \$

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

Il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

7. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette 2020	Valeur comptable nette 2019
Mobilier et agencements	1 218 \$	1 218 \$	- \$	- \$
Matériel informatique	3 960	3 684	276	502
Améliorations locatives	1 968	1 957	11	4
Logiciels	13 323	13 317	6	45
Logiciels en cours de développement	11 803	-	11 803	6 955
Total	32 272 \$	20 176 \$	12 096 \$	7 506 \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché auront une incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs déclarés. Les facteurs du marché incluent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur capitaux propres. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur capitaux propres important, car la société ne conclut pas de transactions en devises étrangères ou ne détient pas d'instruments de capitaux propres.

Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, qui restreint les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Le rendement moyen des placements est de 3,11 % (2019 – 2,61 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

c) Risque de crédit

Général

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

Réassurance

Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur.

Recouvrement

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

Placements

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

9. Financement – provincial et fédéral

a) Fonds d'Assurance-production

Les primes des producteurs représentent une proportion de 40 % du financement total du programme Assurance-production. Les gouvernements fédéral et provincial financent le reste des primes à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

b) Fonds d'administration générale

Agricorp fournit des services administratifs selon le principe du recouvrement des coûts en vue de traiter et de verser des paiements aux producteurs inscrits à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Les gouvernements provincial et fédéral ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production et d'Agri-stabilité à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR, du PPAV, du PSPHC, du PAPV-VQA, du RPE et du PIFBFA sont financés par le gouvernement provincial.

10. Primes et apports reportés

a) Primes reportées

Les primes reportées sont les primes au titre du fonds d'Assurance-production de 22,5 millions de dollars (2019 – 21,9 millions de dollars) reçues par Agricorp au cours de l'exercice considéré, et sont comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les produits agricoles sont récoltés.

b) Apports reportés

Le fonds d'administration générale comprend les apports reportés liés au financement reçu pour les charges d'exploitation d'une période future ainsi que pour le financement reçu pour l'achat d'immobilisations. La nature et le montant des variations de ces soldes sont les suivants. Tous les apports constatés au cours de l'exercice sont inclus dans le poste « Financement – gouvernement provincial » et le poste « Financement – gouvernement fédéral » de l'état des résultats et des soldes de fonds.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

(En milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2020	Apports	Constatés	Solde de clôture 2020
Court terme				
Apport reportés - charges d'exploitation	3 216 \$	1 040 \$	3 510 \$	746 \$
Long terme				
Apports reportés - immobilisations	7 506	4 977	387	12 096
Total des apports reportés	10 722 \$	6 017 \$	3 897 \$	12 842 \$

(En milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2019	Apports	Constatés	Solde de clôture 2019
Apports reportés - charges d'exploitation	3 115 \$	1 031 \$	930 \$	3 216 \$
Long terme				
Apports reportés - immobilisations	2 722	5 289	505	7 506
Total des apports reportés	5 837 \$	6 320 \$	1 435 \$	10 722 \$

11. Convention de réassurance

Agricorp a recours à la réassurance dans le cours normal des opérations d'Assurance-production pour gérer son exposition au risque. Agricorp a acheté une couverture auprès d'un certain nombre de compagnies de réassurance pour l'année de production 2019. En vertu des modalités de la convention de réassurance pour l'année de production 2019, les compagnies de réassurance couvriraient des pertes se situant entre 21 % et 28 % de la responsabilité couverte de 3,6 milliards de dollars (année de production 2018 – entre 16 % et 21 %, responsabilité couverte de 3,4 milliards de dollars sur une base de coassurance de 50 %). Puisque les demandes d'indemnisation réelles étaient inférieures au seuil minimal de 749 millions de dollars (année de production 2018 – 539 millions de dollars), aucun recouvrement de réassurance n'a été reçu pour l'année de production 2019 (2018 – aucun recouvrement de réassurance).

12. Régime de retraite

Agricorp a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour tous les employés à temps plein et les employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Les variations qui ont touché les régimes de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)	2020	2019
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	62 926 \$	54 774 \$
Coût des services rendus	2 122	2 210
Intérêts débiteurs	3 737	3 356
Cotisations salariales	1 891	2 019
Prestations versées	(3 200)	(1 895)
(Gain) perte actuariel(le)	-	2 462
Solde à la fin de l'exercice	67 476	62 926
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	73 292	66 620
Rendement réel des actifs du régime	(3 009)	4 297
Cotisations patronales	2 479	2 246
Cotisations salariales	1 891	2 019
Prestations versées	(3 205)	(1 890)
Juste valeur à la fin de l'exercice	71 448	73 292
Situation de capitalisation		
Excédent du régime	3 972	10 366
Perte (gain) actuariel(le) non amorti(e)	7 177	(193)
Actif au titre des prestations constituées	11 149 \$	10 173 \$

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées d'Agricorp sont les suivantes :

	2020	2019
	(%)	(%)
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	5,90	5,90
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	5,90	5,90
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	5,90	5,90
Taux de croissance des salaires	2,75	2,75

Le poste « Administration » de l'état des résultats et des soldes des fonds inclut la charge pour le régime de retraite. La charge nette du régime de prestations de retraite d'Agricorp se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 122 \$	2 210 \$
Intérêts débiteurs	3 737	3 356
Rendement prévu des actifs du régime	(4 359)	(4 068)
Amortissement d'une perte (d'un gain) non constaté(e)	3	(142)
Charge nette du régime de prestations	1 503 \$	1 356 \$

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	2020 (%)	2019 (%)
Actions canadiennes	29,6	29,4
Obligations	24,2	23,4
Actions américaines	18,4	18,2
Actions internationales	10,6	11,5
Titres immobiliers	10,3	10,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,9	7,0
Valeur totale du régime	100	100

Pour les évaluations dont la date de calcul est le 31 décembre 2017 ou après, le gouvernement de l'Ontario a mis en œuvre un nouveau cadre pour les régimes de retraite à prestations déterminées, y compris, mais sans s'y limiter, une disposition supplémentaire pour tenir compte des écarts défavorables dans le calcul de la continuité, et exigeant des paiements spéciaux pour financer le régime jusqu'à concurrence de 85 % sur la base de solvabilité, dans le cas où le ratio de solvabilité d'un régime deviendrait inférieur à 85 %.

Agricorp a choisi de faire effectuer une évaluation actuarielle du régime de retraite au 1^{er} janvier 2018. À cette date, le régime avait un excédent actuariel de 6,0 millions de dollars sur la base de la continuité et présentait un déficit de solvabilité et de liquidation de 9,9 millions de dollars et un ratio de solvabilité de 87,3 %, de sorte qu'aucun paiement spécial n'était requis. Ces estimations ont été déterminées conformément aux dispositions de l'article 76 des règlements de la *Loi sur les régimes de retraite*, 1990 (Ontario). La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée au 1^{er} janvier 2021.

13. Engagements et éventualités

a) Engagements

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les loyers globaux minimaux pour les durées restantes de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Siège social	Autres	Total
2021	1 088 \$	1 034 \$	2 122 \$
2022	1 095	462	1 557
2023	1 101	135	1 236
2024	1 108	51	1 159
2025	1 115	-	1 115
Années suivantes	1 122	-	1 122
Total	6 629 \$	1 682 \$	8 311 \$

Agricorp a signé en janvier 2020 une convention aux termes de laquelle l'organisme s'engageait à acheter des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de production 2020. Le coût estimatif de cette convention est de 9,6 millions de dollars (2019 – 5,3 millions de dollars).

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

14. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. Le coût des services administratifs, juridiques et d'audit interne s'est élevé à 0,1 million de dollars (2019 – 0,2 million de dollars). En outre, Agricorp loue les locaux de son siège social à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour un coût total annuel de 1,1 million de dollars (2019 – 1,1 million de dollars). Agricorp a reçu du MAAARO des revenus de 54,0 millions de dollars (2019 – 51 millions de dollars) représentant sa part des primes d'Assurance-production et du financement de fonctionnement.

15. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 23 000 \$ (2019 – 32 000 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation des traitements dans le secteur public 2019 : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/divulgation-des-traitements-dans-le-secteur-public-2019-employes-de-tous-les-secteurs-et-employes-en>.

Pour l'année civile 2019, les montants réels payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
LaRose, Doug	Directeur général	230 658 \$	658 \$
Vlcek, Mike	Directeur principal de l'élaboration des programmes	174 931	511
Meneray, Debra	Directrice principale de l'exécution des programmes	174 931	511
Rose, Christopher	Directeur principal de l'information	172 307	503
Sayer, Greg	Directeur principal des Services juridiques	166 571	487

16. Administration

(en milliers de dollars)	2020	2019
Salaires et avantages sociaux	30 058 \$	31 094 \$
Matériel et entretien	2 815	2 622
Installations	1 442	1 452
Services de consultation et services professionnels	880	1 890
Frais de téléphone et services postaux	860	755
Frais de bureau	390	618
Utilisation d'un véhicule et déplacements	508	554
Amortissement	387	505
Autres	136	182
Total	37 476 \$	39 672 \$

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

17. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.